

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-01

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée ;

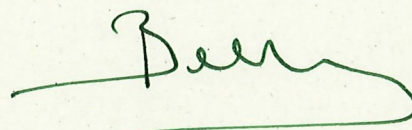
En ayant délibéré lors de sa séance du 23 janvier 2025,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 23 janvier 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES

